

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	9	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Claude PRION, Aude MARCELLI, Boris BRU, Benoît AUNAC, Marcelle MANEIN, Céline SAVIGNI SKOWRONEK, Sandrine CURIE, Omar SKALLI HOUSSAINI

Procurations : Christophe BÉNARD donne procuration à Patrick BUISSON, Gérard FAUVE donne procuration à Marcelle MANEIN, Annie ESCANDE donne procuration à Aude MARCELLI, Adrien MURIEL donne procuration à Claude PRION

Date de la convocation
26/06/2025

Absents excusés : Christophe BÉNARD, Gérard FAUVE, Adrien MURIEL, Annie ESCANDE

Absent :

Date d'affichage
26/06/2025

Secrétaire de Séance : Marcelle MANEIN

Approbation du compte rendu du 20 mai 2025

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Point sur le projet photovoltaïque

Monsieur le Maire explique que suite à quelques interrogations sur les capacités du réseau à absorber la production photovoltaïque, M. Maxime DALBIN, porteur de notre projet d'implantation d'ombrières à Baysse auprès de SEM Avergies, nous a confirmé que notre projet avait été retenu (un des derniers). Les travaux débiteront par des relevés géométriques engagés aujourd'hui.

Retour sur le conseil d'école du 13 juin et démarche d'information/sensibilisation à la citoyenneté

Claude PRION fait un compte-rendu du conseil d'école du 13 juin dernier. Les effectifs prévisionnels à la rentrée 2025 s'élèveraient à 64 élèves : classe PS/MS/GS 21 élèves, classe CP/CE1/CE2 26 élèves, Classe CM1/CM2 17 élèves. Mme Edwige DONATI explique qu'en raison du changement de programme prévu pour cette rentrée, il sera nécessaire d'acheter de nouveaux manuels. Monsieur le Maire l'invite à nous communiquer une estimation financière du coût de ce réassort afin de prévoir un supplément financier à la dotation annuelle prévue au Budget Primitif 2025.

Commune de Bajamont

La fête de l'école s'est déroulée le 20 juin : spectacle de fin d'année devant les parents au théâtre de verdure de la salle polyvalente suivi d'une auberge espagnole et de jeux extérieurs offerts par l'Association des Parents d'Élèves.

Ce jour à 14h, Monsieur le Maire et Aude MARCELLI ont reçu la classe de Mme DONATI, élèves de CM1/CM2, dans le cadre d'une démarche de information/sensibilisation à la citoyenneté. Ce fut l'occasion de rappeler les principes de la république, d'expliquer le fonctionnement d'une commune et le rôle des élus et de remettre deux fascicules : « A la découverte de ta commune » et « A la découverte de l'environnement ». Le cadeau offert par la municipalité aux futurs élèves de 6^{ème} seront remis à cette occasion.

Programmation et organisation de l'inauguration de la Plaine des sports

Aude MARCELLI, en charge de la commission Vie associative, précise que la date retenue en bureau municipal pour l'inauguration de la Plaine des sports est dimanche 7 septembre à 11h, couplée au forum des associations. Elle explique que plusieurs formules sont actuellement à l'étude dont certaines impliquant la participation d'associations bajamontaises pour la gestion d'une éventuelle restauration (comité des fêtes, association culturelle) ou la mise en place d'animations sportives (association Bien-être et sport), l'idée étant de proposer aux bajamontais une journée festive et sportive.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : zonage et Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû émettre des avis concernant le projet de cartes de zonage du futur PLUi avant le 6 juin dernier et des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) le 20 juin.

Suite aux réunions de travail, les remarques transmises au service ad hoc de l'Agglomération d'Agen sont les suivantes :

- ✓ Pour la carte de zonage :
 - La zone NPV au lieu-dit Baysse nous paraît trop petite, le PC repérant deux parcelles la B676 et la B001 pour l'emprise du parc photovoltaïque.
 - Nous nous interrogeons sur la définition de la zone de logements locatifs de Sainte-Gemme, parcelles A575 (anciennement A1275 & A1280) repérée en zone N. Est-ce le bon zonage, sachant qu'il n'y a pas de projet d'extension ?
 - Le conseil municipal a fait une demande de glossaire et d'explication concernant la définition des zones, en particulier concernant la zone UF (documents transmis sans délai).
 - Concernant les zones de patrimoine identifié, nous souhaitons rajouter les gîtes de FICHOU parcelle A342, La maison forte de la Belette, parcelle A 561, Lagarde B 0275.
- ✓ Pour les OAP : de manière générale, les indications graphiques doivent déterminer des principes d'aménagement et ne doivent pas être strictement opposables. Par exemple, les entrées doivent pouvoir être décalées en fonction de la topographie et de contraintes techniques.

Plus précisément :

- Sur l'OAP 135 : entrée-sortie unique sur la VC2 (pas de sortie sur Saint-Arnaud nord)
- Sur l'OAP 137 : l'entrée-sortie est mal positionnée, pas d'accès existant à la VC1 à cet endroit et hauteur du talus importante. Elle devrait être placée plus au nord.
- Sur l'OAP 136 : considérant l'accès au village, la visibilité par rapport à la VC2 et la proximité de maisons existantes, la sortie devra faire l'objet d'une étude par le syndicat de voirie, la matérialisation sur le document doit donc être indicative.

Démarche Villages d'avenir et projet halle

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la tenue du COPIL de restitution de l'étude menée dans le cadre de la mission d'accompagnement sur la stratégie de revitalisation des 4 communes retenues Villages d'avenir, proposée par la Préfecture de Lot-et-Garonne, le 9 juillet de 9h30 à 12h à la mairie de Beauville.

Commune de Bajamont

Ce COPIL, réunissant l'ensemble des 4 communes, permettra de faire un rappel des conclusions du diagnostic puis une présentation des stratégies et des feuilles de route de chaque commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que nous avons obtenu l'attribution par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) d'un accompagnement complémentaire pour le projet de l'espace halle/multiservices consistant en une étude des besoins, une analyse de marché, des ateliers d'animation, de concertation, de co-construction, une définition du projet à travers plusieurs scénarii et un appui à la recherche de financements par le cabinet EGIS conseil.

Dans la même démarche également menée en collaboration avec le CAUE47, une deuxième réunion publique d'information est programmée mercredi 3 juillet à 18h30 à la salle polyvalente avec au programme, en particulier, la restitution de la concertation.

Tarifs cantine : annule et remplace la délibération n°2025-012

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Monsieur le Maire explique que les conditions d'application de la convention signée entre la commune et l'Etat afin de bénéficier de la tarification sociale à 1€ ont changé depuis le 1^{er} janvier 2025 (plafond de QF fixé à 1000€) et qu'il est nécessaire de revoir la grille tarifaire votée le 8 avril dernier.

Par ailleurs, la commune peut également prétendre à la bonification d'1€ par repas pour l'application de la loi Egalim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ✓ Fixer les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Tarif unitaire enfant école soumis au quotient familial (QF)				Tarif unitaire autre	
	QF < 1000	1001 < QF < 1300	QF > 1301 ou sans QF communiqué	Enfant école hors commune	Adulte
Nouveaux tarifs	1,00 €	2,00 €	2,45 €	3,00 €	5,00 €

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale « Tarification Sociale des Cantines scolaires » ainsi que l'avenant Egalim n°1 avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Questions d'actualités

Information : aménagement à Sainte-Gemme – contact avec HABITALYS

Monsieur le Maire rapporte avoir été contacté par le Directeur d'Habitatlys à la suite de son interpellation par la propriétaire de la parcelle (propriété NANTOU-n° A1282).

Le bailleur est en demande de précision sur notre projet communal, nos objectifs et vision d'aménagement, afin d'étudier cette perspective d'aménagement. Il reviendra vers vous après concertation avec le Conseil d'Administration d'Habitatlys.

Information : raid de la Masse du 29 juin

Monsieur le Maire fait un retour sur la manifestation.

A l'initiative d'Enzo SERIEYSSOL, étudiant BPJEPS auprès de Stade Formation dont les cours sont dispensés sur la commune 2 jours par semaine, le Raid de la Masse a été organisé le 29 juin dernier, en partenariat avec l'association Bien-être et sport (canoë, course et course d'orientation) autour du lac de Bajamont et dans le village. Il faut noter la qualité de l'organisation et la satisfaction des participants.

Information café municipal le 28 juin

Monsieur le Maire rappelle que le prochain café municipal aura lieu le 28 juin à partir de 10h à la salle polyvalente.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 26 août 2025 à 20h